

DÉLIBÉRATIONExtrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Poitiers

Conseil Municipal du	26 juin 2023		à	18h00	
10	I _{o-}				
N°ordre	27		Titre		on des restaurants administratifs municipaux par les de Grand Poitiers
N° identifiant	2023-0120			agonio do Grana i olasto	
			,		
Rapporteur(s)	M. Stéphane ALLOUCH				
Date de la convocation	20/06/2023				
Président de séance	Mme Léoi	Mme Léonore MONCOND'HUY			
Secrétaire(s) de séance	Robert ROCHAUD			Conve	ntion de partenariat entre la ville de Poitiers et
			.	Grand	Poitiers Communauté urbaine
Membres en exercice	0				
Quorum	27				
Présents	0				
Absents					
,					
Mandats	0	Mandants			Mandataires
Observations					

١.	Projet de délibération etudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
ı		

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Alimentation - Agriculture
------------------	---

Dans le cadre de son Plan d'action sociale, Grand Poitiers Communauté urbaine a fait le choix d'apporter à ses agents une aide à la restauration. Cette mission de restauration a été confiée à la ville de Poitiers. Elle permet au plus grand nombre d'agents de se restaurer le midi de manière variée, équilibrée et économique à proximité de leur lieu de travail.

Il vous est donc proposé de continuer à accueillir les agents de Grand Poitiers Communauté urbaine, aux mêmes conditions de tarification que ceux de la ville de Poitiers. En conséquence, il est nécessaire de prévoir les modalités de compensation par Grand Poitiers.

Ainsi, il vous est proposé la signature de la convention jointe à la délibération, relative à l'utilisation des restaurants administratifs municipaux par les agents de Grand Poitiers Communauté urbaine, et de fixer à 1,30 € par agent ce montant compensatoire à compter du 1er octobre 2023.

Pour mémoire, la subvention 2022 s'élevait à 60 087 €.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'accepter les financements tels que définis ci-dessus
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer la recette correspondante, à l'article 74751 du budget Principal.

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD
RESULTAT DU VOT	ГЕ		
Mise en ligne le			
Date de réception préfecture	en		Identifiant de télétransmission
Nomenclature Pré	fecture	9.1	Autres domaines de competences des communes